

**Le français au Québec :
une présence à renforcer et un outil de communication à maîtriser**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA

COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU

QUÉBEC

PAR

PIERRE MARTEL

LINGUISTE ET PROFESSEUR TITULAIRE À L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

EX-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

OCTOBRE 2000

RÉSUMÉ

Dans ce mémoire, je montrerai que le moment est maintenant venu de procéder à un remaniement en profondeur de la Charte de la langue française. Mon texte comprendra trois parties. Dans la première, je traiterai du statut de la langue française et de la nécessité de revoir en profondeur toute cette partie de la Charte, notamment le chapitre de la francisation des entreprises. Dans la deuxième partie, je parlerai de la maîtrise de la langue et de la nécessité d'inclure cette dimension dans la loi linguistique. Il est urgent que le Québec se dote d'un vaste plan d'aménagement de la langue afin que les Québécois et Québécoises possèdent une langue de qualité. Dans la troisième et dernière partie, je mentionnerai les objectifs à atteindre et les principales mesures à prendre, selon moi, pour moderniser la législation linguistique québécoise. Je terminerai en émettant le souhait de procéder à la révision nécessaire des organismes de la langue.

INTRODUCTION

Depuis l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, le français a certes progressé au Québec : il est devenu la langue prédominante du commerce, des affaires, de l'Administration publique et des entreprises. Il est devenu la langue obligatoire pour tous les enfants d'immigrants. Bon nombre des mesures incluses dans la Charte, qui étaient urgentes à cette époque, ont eu les effets escomptés au point où elle a même entraîné chez un certain nombre de Québécois et de Québécoises un sentiment excessif de sécurité linguistique. Pourtant, au XXI^e siècle, il faut se rendre compte que la Charte est devenue partiellement inadaptée aux nouvelles réalités :

Lorsque la Charte de la langue française a été adoptée, ainsi que la loi 22 avant elle, l'urgence de la situation appelait des mesures immédiates et concrètes. L'heure était aux corrections rapides, tangibles et mesurables. Langue du commerce et des affaires, langue du travail et intégration des immigrants au réseau scolaire français ne pouvaient plus souffrir de délai et la vision du législateur s'est avérée juste à l'usage. Graduellement, au cours des années, les modifications attendues se sont opérées. Les choses simples ont été réalisées assez rapidement; les choses plus complexes ont commencé à évoluer, et le bilan positif atteste le changement. (COLLECTIF 1994 : 3)

Depuis 1997, la Charte de la langue française a aussi subi de nombreuses modifications; certaines ont été nécessaires comme suite à des jugements de la Cour suprême, d'autres ont été apportées par les gouvernements successifs du Québec. Mais il semble que le moment soit venu de revoir en profondeur la situation actuelle de la langue française au Québec et d'aménager en conséquence la politique et la législation linguistiques¹.

L'ordre des moyens, c'est-à-dire celui de l'administration de la politique, a grand besoin d'une mise à jour. Le renouvellement de l'approche pourrait s'inspirer des principes suivants : **être moderne**, c'est-à-dire découler de l'analyse des réalités nouvelles; **être économique**, c'est-à-dire concilier la réalisation des objectifs avec la meilleure utilisation des ressources; **être productive**, c'est-à-dire capable d'engendrer des effets d'entraînement mesurables; **être exportable**, c'est-à-dire susceptible d'être facilement communiquée, expliquée et comprise à l'extérieur du territoire; **branchée sur le monde**, c'est-à-dire inscrite dans la perspective de l'économie nouvelle; **motivante et mobilisatrice**, c'est-à-dire capable de recueillir l'adhésion aux valeurs sociales et culturelles du Québec de toutes les personnes et de tous les groupes concernés. (COLLECTIF 1994 : 3-5)

Dans ce mémoire, je montrerai que le moment est maintenant venu de procéder à un remaniement en profondeur de la Charte de la langue française. Mon texte comprendra trois parties. Dans la première, je traiterai du statut de la langue française et de la nécessité de revoir en profondeur toute cette partie de la Charte, notamment le chapitre de la francisation des entreprises. Dans la deuxième partie, je parlerai de la maîtrise de la langue et de la nécessité d'inclure cette dimension dans la loi linguistique. Il est urgent que le Québec se dote d'un vaste plan d'aménagement de la langue afin que les Québécois et Québécoises possèdent une langue de qualité. Dans la troisième et dernière partie, je mentionnerai les objectifs à atteindre et les principales mesures à prendre, selon moi, pour moderniser la législation linguistique québécoise. Je terminerai en émettant le souhait de procéder à la révision nécessaire des organismes de la langue.

Compte tenu du délai accordé et de ma disponibilité en temps, il m'était impossible de traiter de tous les domaines couverts normalement par la politique et la législation linguistiques. Je n'ai retenu que les sujets qui me paraissent les plus urgents à traiter dans le contexte actuel et qui doivent retenir notre attention en priorité.

¹ La révision en profondeur de la Charte était déjà désirée en 1995. Voir notamment l'éditorial de Lise Bissonnette dans *Le Devoir*, 31 mai 1995.

PREMIÈRE PARTIE : UN STATUT À RENFORCER

- Le monde du travail et la francisation des entreprises

Les dispositions particulières à la langue du travail et à l'intégration des immigrants, notamment, ont été conçues et appliquées dans une perspective territoriale qui reflétait assez bien la réalité du moment; les grandes entreprises et les établissements industriels déployaient des activités variées et intégrées sur le territoire du Québec; on pouvait assurer un niveau relativement élevé de francisation dans les entreprises parce qu'une grande partie de leurs opérations s'exerçait à l'intérieur de nos frontières; les immigrants étaient moins nombreux, l'économie mieux en mesure de les occuper et leur espace était essentiellement québécois ou pan-canadien. (COLLECTIF 1994 : 3)

La société, le contexte dans lequel le monde du travail évolue, les réseaux des communications écrites et orales se sont profondément transformés. Les entreprises n'exercent plus leurs activités à l'intérieur du seul territoire du Québec. Elles doivent, comme partout ailleurs, exporter et rechercher des alliances nouvelles dans des réseaux de communication continentaux ou mondiaux; l'écllosion et la généralisation massives des technologies de la communication ont modifié profondément les façons de faire. Les conséquences de ces changements du monde moderne sur l'évolution de la politique linguistique sont évidentes. Souvent, les décisions sont prises à l'extérieur du Québec où les francophones sont absents; les activités de coordination et de gestion générale s'exercent dans un cadre élargi où les rapports entre les langues sont d'un tout autre ordre; les immigrants et immigrantes voient de plus en plus le monde comme un vaste marché de l'emploi. Enfin, l'arrivée massive d'immigrants regroupés par communautés culturelles à Montréal a aussi modifié le rapport de force entre les langues.

Dans ce nouveau contexte de fonctionnement des entreprises, bon nombre de décisions importantes ne sont plus prises au Québec; les opérations sont fragmentées et les travailleurs québécois sont en contact constant avec l'extérieur du Québec. Les informations sont maintenant disponibles sur cédéroms ou à l'écran des ordinateurs et proviennent de bureaux principaux situés à Toronto ou ailleurs. Les logiciels et leur contenu (des banques de données concernant les produits, les clients, les fournisseurs, de même que des catalogues, des fiches techniques et des textes de toutes sortes) sont maintenant diffusés en anglais grâce à ce nouveau support électronique. Les nouvelles technologies sont devenues de véritables agents de diffusion de l'anglais. Les fournisseurs et les clients étrangers communiquent carrément en anglais avec les entreprises québécoises. L'Office de la langue française (OLF) affirmait dans son rapport annuel de 1993-1994 que « l'informatisation grandissante des communications dans les milieux de travail se fait encore en langue anglaise » (p. 21). Selon de nombreux experts, l'anglais a repris une place importante dans les entreprises. En l'an 2000, il est devenu d'un usage quotidien et généralisé.

De plus, la libre circulation des biens et des services et les accords commerciaux récents, comme l'ALÉNA, sont en train de décupler les échanges qui se font en anglais. L'accessibilité aux marchés extérieurs a rendu caduque et inopérante la protection linguistique du Québec apportée par la Charte de la langue française. L'ouverture des frontières économiques et la diffusion des technologies de l'information font ainsi régresser le français. La protection du français dans l'entreprise n'est plus assurée adéquatement par la loi 101; cette dernière est devenue en quelque sorte une passoire. Bref, le monde du travail s'est profondément transformé alors que l'approche législative de la francisation des entreprises est restée la même depuis plus de vingt ans.

Pourtant, à ce chapitre de la francisation des entreprises, il est reconnu que la législation actuelle n'a pas atteint l'objectif de l'époque au moment de l'adoption de la Charte. En effet, je ne suis pas le seul à constater que l'anglais gagne du terrain au Québec depuis quelques années. La francisation des entreprises n'est pas achevée. Selon les données publiées en 1992 par le Conseil de la langue française (CLF), 82,6 % des entreprises qui ont entre 50 et 99 employés possèdent un certificat de francisation (avec ou sans programme de francisation) et, après 23 ans d'application de la Charte de la langue française, à peine 66,4 % des grandes entreprises possèdent ce certificat (p. 107)². Il faut noter aussi que dans les industries de pointe, secteur de prestige qui influe beaucoup sur le statut des langues, seulement 36 % de la main-d'oeuvre montréalaise travaille généralement en français. Par ailleurs, personne ne connaît exactement l'état de la francisation des PME (moins de 50 employés); il est toutefois permis de croire que certaines d'entre elles n'utilisent pas en leur sein le français comme langue de travail. Selon plusieurs données, la concentration d'allophones dans quelques secteurs d'activités économiques retarderait leur intégration à la communauté québécoise. Selon d'autres statistiques du Conseil, en 1991, la proportion de travailleurs et travailleuses allophones qui utilisaient surtout le français au travail ne représentait guère plus que 40 % ou 50 %.

Face à ces constats (non atteinte des objectifs de la Charte et changement en profondeur du monde du travail), il est essentiel de renouveler les méthodes d'intervention en ce qui touche la francisation des entreprises. L'approche actuelle, devenue traditionnelle de l'Office de la langue française, demeure centrée sur la certification des entreprises. Or le pourcentage de certification des entreprises ne nous dit que peu de choses sur l'usage réel du français qui y est fait. Quel est le taux d'utilisation du français à l'oral et à l'écrit (lecture et écriture), par exemple, dans les entreprises à l'heure actuelle, y compris celles qui sont déjà certifiées? Déjà en 1990, alors que j'en étais le président, le Conseil de la langue française avait noté que l'Office pratiquait une approche trop administrative de la francisation et délaissait malheureusement celle de l'implantation du français.

Si, à ce constat sur la place du statut du français dans les entreprises, j'ajoute celui de la maîtrise du français dans le monde du travail, le résultat de la loi 101 demeure nettement insatisfaisant. Dans un livre que j'ai corédigé il y a quelques années, nous constatons que « [l]a traduction occupe la plus large part dans les activités langagières [dans les entreprises]. [...] Par ailleurs, la terminologie, qui a déjà occupé une place importante dans les services linguistiques ne constitue plus que 7 % des activités langagières. » (p. 115)³. Il faut ajouter que les services linguistiques, présents dans plusieurs grandes entreprises durant les années quatre-vingt, sont presque tous disparus. De même, les commissions de terminologie de quelques ministères du gouvernement ne sont plus guère actives. Dans un grand nombre d'entreprises et de compagnies, les textes ne sont plus créés ni rédigés directement en français, mais sont la plupart du temps des traductions de l'anglais. Les « communicateurs » et les rédacteurs qui sont chargés de ces textes ne bénéficient pratiquement d'aucune aide à la rédaction française. Je suis convaincu que nous avons une raison supplémentaire pour revoir ce chapitre important de la Charte consacré à la langue de travail.

- Le monde de l'enseignement : le niveau universitaire

Quant à la langue de l'enseignement, la Charte de la langue française est pratiquement muette sur ce point, puisque, à l'époque, le législateur a jugé que cette responsabilité devait relever du ministère de l'Éducation du

² CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. 1992, voir la bibliographie.

³ *La qualité de la langue au Québec*, 1995, voir la bibliographie.

Québec. Seul l'article 114f de la Charte dit ceci : « L'Office peut [...] exiger de toute institution d'enseignement collégial ou universitaire un rapport sur la langue des manuels utilisés et faire état des observations en la matière dans son rapport annuel [...] ». Or, à ma connaissance, l'Office de la langue française n'a jamais appliqué ce pouvoir que lui conférait la Charte.

Les cégeps et les universités constituent des milieux de travail importants au Québec. Importants quant au nombre d'employés. Par exemple, l'Université de Sherbrooke constitue le plus gros employeur de la région de l'Estrie avec ses trois mille employés (environ 1 600 permanents et 1 400 occasionnels). Importants aussi quant à leur rôle : ces derniers jouent un rôle essentiel de formation et constituent des modèles pour notre société, modèle que les diplômés et diplômées ont tendance à prolonger et à reproduire lorsqu'ils arrivent sur le marché du travail. Même en tenant compte de l'existence d'une politique linguistique explicite adoptée par certains établissements d'enseignement, notamment les universités, nous savons tous qu'une bonne partie des communications orales, mais davantage écrites, sont en anglais dans les tâches d'enseignement et de recherche : il s'agit le plus souvent des manuels, de logiciels informatiques, des communications scientifiques (communications, articles et volumes), des thèses et mémoires, etc. Bien entendu, le pourcentage de textes en langue anglaise varie d'un secteur à un autre, d'une discipline à une autre : nous savons que cela peut aller de cent pour cent dans certaines disciplines comme en sciences pures, à moins de cinquante pour cent dans les sciences humaines.

Il n'est pas normal que ces milieux de travail échappent totalement à la Charte de la langue française, alors qu'on exige un programme de francisation des entreprises moins importantes en nombre d'employés et nettement moins importantes en termes d'influence sociale et technologique. Sur ce point, il faudrait revoir, à mon avis, la Charte de la langue française pour les assujettir à un programme de francisation, programme qu'il faudrait moduler selon les possibilités de réalisation et les nécessités de communication que le monde moderne exige.

- Les communications scientifiques et autres

Au Québec, la langue des communications et des publications écrites dans la plupart des centres et instituts de recherche est l'anglais. Les publications scientifiques sont presque toutes en langue anglaise. De plus, l'informatique, qui a pénétré toutes les composantes de la société moderne (enseignement, travail, loisir, etc.), généralise l'usage de l'anglais en le banalisant. Nous savons aussi que dans certains milieux de travail, notamment dans certaines industries, la langue de communication écrite et celle de la plupart des « meetings » est l'anglais. **Mondialisation oblige**; comme les déplacements de personnes et les échanges oraux et écrits avec l'extérieur du Québec sont de plus en plus nombreux, l'anglais est devenu « la » langue de communication.

En outre, il faut comprendre qu'à l'heure actuelle, les terminologies et vocabulaires spécialisés sont d'abord créés et diffusés en anglais. Ensuite, à coup de millions de dollars, on travaille à les traduire, mais sans jamais y arriver tout à fait (plus de vingt mille termes seraient créés chaque année). Comme tout se passe de plus en plus en anglais et que l'implantation terminologique est lente et difficile, ces lexiques français, développés à des coûts supérieurs à ceux de la version anglaise, demeurent malheureusement peu connus et peu utilisés. Dans les universités, par exemple, on observe une utilisation massive de livres, de manuels, de logiciels spécialisés en

langue anglaise dont les professeurs se servent dans leurs cours et que les étudiants utilisent dans leurs travaux. Lorsque ces derniers arrivent sur le marché du travail, ils transposent, dans leur nouveau milieu, la langue et la terminologie apprises précédemment. Ainsi, comme le veut la publicité, plus l'anglais se généralise et plus l'utilisation massive de l'anglais devient l'argument pour l'utiliser davantage! Ainsi, devons-nous accepter un jour que le français soit réduit au seul usage interne des pays francophones? Par conséquent, il faut se préoccuper dès maintenant de la place du français dans le monde scientifique, dans les communications institutionnelles et autres, dans les nouvelles technologies de l'information.

- Le français : une langue internationale

Jusqu'à tout récemment, le français n'a-t-il pas eu aussi le statut de langue internationale? Si l'anglais est devenu « la » langue des sciences, « la » langue de la haute technologie, « la » langue des publications scientifiques, « la » langue du commerce et des communications internationales, « la » langue des affaires, est-ce à dire que les autres grandes langues reconnues jusqu'ici comme langues de communication dans des instances internationales comme l'ONU, l'organisation des Jeux olympiques, etc. sont maintenant réduites à l'état de langues nationales et limitées géographiquement aux pays qui les parlent? Jusqu'à récemment encore, le français figurait parmi le peloton de tête des grandes langues internationales, avec l'anglais évidemment, mais aussi avec l'espagnol, l'allemand, le portugais, l'arabe, le russe, etc. Durant la dernière décennie, cependant, le français perd du terrain sur le plan international et recule notamment par rapport à l'espagnol. Si la tendance se poursuit, dans quelques années ou décennies tout au plus, le français sera réduit au seul statut de langue nationale, utilisé seulement à l'intérieur de quelques pays. Le français, langue des sciences, du savoir, du développement, de la modernité est en train de devenir chose du passé, à moins, bien sûr, qu'on soit convaincu de la nécessité et de la possibilité de freiner cette dégringolade du français et que, d'un commun accord, on intervienne énergiquement pour favoriser le maintien du français dans des domaines qui étaient les siens jusqu'à aujourd'hui.

Le Québec a un rôle fondamental à jouer en ce qui a trait à la promotion et à la diffusion du français en tant que langue internationale, rôle qu'il est le seul à pouvoir jouer au sein de la francophonie (sa situation géographique qui le situe à l'avant-poste du monde anglophone et son statut démographique nettement minoritaire en Amérique (2 %)), fragilise sa langue avant la France, et ce, dans une plus grande mesure. Le français doit gagner du terrain en tant que langue internationale et accroître sa présence dans tous les domaines, forums et secteurs vitaux du monde moderne.

- Concertation avec les autres pays francophones

À quoi sert de faire du français la langue commune au Québec si sur la scène mondiale seul l'anglais est utilisé? À ce niveau, l'action du Québec est nulle si elle n'est pas d'abord assurée par la France et les autres pays francophones. Qu'on le veuille ou non, si la France cède du terrain au profit de l'anglais dans les communications scientifiques, dans les communications aériennes et dans les instances internationales, à terme, la défense et la promotion du français au Québec sont vaines. Pour contrer cette tendance, il faut aussi mobiliser les responsables politiques de la France et d'autres pays francophones. Il y a nécessité de concertation avec ces partenaires pour exiger la présence du français sur la scène internationale. Sans l'action énergique de la France et des autres pays francophones, l'avenir du français sur la scène internationale est menacé.

Si la politique linguistique de la France est son affaire, l'avenir de la langue française dans le monde et de la francophonie nous regarde de plein droit. À cet égard, les interventions du Québec lors de l'affaire des *Annales* de l'Institut Pasteur en 1989, débat dans lequel je suis intervenu dès le départ en tant que président du Conseil de la langue française, et celle de la ministre Louise Beaudoin concernant les communications aériennes ont été somme toute très positives. Le Québec doit maintenir sa pression à ce niveau et doit continuer à jouer le rôle de la mouche du coche. Là-dessus, le Québec doit prendre des initiatives et jouer un rôle de leadership dans la francophonie non seulement en matière de statut, mais aussi en matière de qualité en développant notamment la pertinence culturelle des diverses communautés linguistiques francophones.

DEUXIÈME PARTIE : UN OUTIL DE COMMUNICATION À MAÎTRISER

- Deux constats de départ : - absence de toute mesure touchant la qualité de la langue dans la Charte de 1977

- statut et qualité de la langue seraient liés

À l'exception des dispositions traitant des commissions de terminologie ainsi que des devoirs et pouvoirs de l'Office de la langue française et du Conseil de la langue française, la Charte de la langue française ne traite pas de la qualité de la langue. La Charte de la langue française ne contient aucune disposition visant à définir le « français au Québec », la « norme » ou la « qualité de la langue ». Même s'il est aisé de comprendre que la qualité de la langue ne se décrète pas (aucune législation n'est vraiment possible en ce domaine), la perspective prévalant à l'époque de l'adoption de la Charte visait à assurer, d'abord et avant tout, l'existence même du français dans toutes les manifestations de la vie sociale et économique. Plutôt que de se demander quel français nous devons parler et écrire, il fallait assurer l'avenir du français au Québec. La qualité de la langue fut donc le grand oublié ou le grand absent de la loi 101.

En outre, en acquérant un statut social et officiel, le français devait devenir en même temps langue de prestige et donc langue de qualité, ce qui ne s'est pas produit. Selon les auteurs de la Charte, « le statut de la langue est lié à sa qualité et l'amélioration de la qualité ne fera que renforcer le statut de la langue » (Camille Laurin). Quelque vingt-trois ans plus tard, on constate que la qualité de la langue n'a pas suivi l'évolution souhaitée. Quelle est la situation en l'an 2000? Si une partie du chemin est parcourue, l'objectif global est loin d'être atteint. Une très large partie du travail est encore à faire

Comme suite à ces constats, on doit retenir qu'aucune mesure concrète visant à améliorer le français au Québec ne fut prise durant les décennies qui suivirent l'adoption de la Charte. Mais avec la Révolution tranquille, trois changements importants sont venus bouleversés la société québécoise et son expression linguistique :

- une nouvelle classe instruite s'est formée,
- il s'est créé un immense corpus de textes écrits littéraires et non littéraires,
- la langue est devenue une institution sociale et officielle.

Avec la scolarisation massive des Québécois et des Québécoises au lendemain de la Révolution tranquille, la nouvelle classe francophone québécoise est devenue suffisamment instruite et nombreuse pour constituer une force et jouer un rôle de leadership culturel et linguistique au sein de la société. Grâce à la nouvelle Administration publique québécoise, une énorme « fonction publique » a été mise en place au Québec et ces très nombreux « fonctionnaires » ont écrit et lu une quantité phénoménale de textes. Grâce à l'explosion de la littérature québécoise et à son enseignement dans les universités, il s'est créé également un immense corpus de textes écrits littéraires. La nécessité de posséder des textes servant d'exemplarité est maintenant réalisée au Québec. Cette existence de textes, littéraires et non littéraires de qualité, pouvant servir de modèle, était nécessaire à l'établissement du Bon usage au Québec. Sans un tel corpus, la reconnaissance du Bon usage

québécois était impossible et c'est pourquoi la description du français québécois standard n'est réalisable que depuis la Révolution tranquille.

En même temps, le français est devenu un instrument nécessaire pour son utilisation sociale et officielle. La principale conséquence produite comme suite à ces changements majeurs fut l'émergence d'une norme linguistique proprement québécoise. Les gens qui ont un prestige social élevé et qui écrivent massivement des textes doivent recourir à un niveau de langue de l'écrit adapté à leur besoins. Or, ni le modèle parisien ni la langue « populaire » québécoise ne permettait de satisfaire ces besoins linguistiques. Premièrement, il leur fallait un niveau de langue qui soit « standard ». Depuis la Révolution tranquille, on peut constater que les différences constatées entre le Bon usage parisien et le français québécois standard, au lieu d'être une source de honte, sont devenues de plus en plus une source de fierté nationale (Aleong 1983 : 276). Le Bon usage du français au Québec est devenu « un moyen d'intégration sociale, un vecteur privilégié du sentiment d'identité culturelle, en somme l'occasion d'affirmer ou de nier, volontairement ou malgré soi, son appartenance à un groupe. » (Corbeil 1983 : 286). Le Bon usage du français québécois comme norme endogène devient dès lors un puissant facteur d'identification.

Le premier modèle à être rapatrié fut celui de l'oral québécois standard. Très rapidement il a su s'imposer. Avec le rapatriement du français québécois standard écrit, la hiérarchisation des usages au Québec est complétée. Le français québécois comporte dorénavant non seulement les registres familier, neutre, soutenu, etc., mais aussi le modèle québécois dont la hiérarchie d'ensemble permet d'attribuer aux mots une valeur sociale et stylistique. Cette dynamique linguistique conduit à une hiérarchisation de plus en plus marquée du lexique québécois, c'est-à-dire à un tout lexical sociolinguistiquement organisé.

- Consensus chez les spécialistes, linguistes et langagiers

Ce constat de l'existence d'un français québécois standard recueille un large consensus au Québec, tant chez les spécialistes de la langue, les linguistes, les langagiers, les rédacteurs... que chez les enseignants. D'ailleurs, ce sont ces derniers qui, pour la première fois, ont énoncé clairement le nouveau concept du « français québécois standard » (FQS) lors de leur congrès annuel (AQPF 1977). Les participants et participantes ont alors déclaré qu'ils devaient enseigner le français standard d'ici :

Que la norme du français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. (cité par le Conseil de la langue française dans son avis de 1990)

En 1990, le Conseil de la langue française reprenait à son tour cette définition et proposait un avis au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française affirmant l'importance de procéder à une description et à une hiérarchisation des usages linguistiques au Québec (voir la bibliographie). Par la suite, le Conseil a maintes fois réitéré ces propositions dans divers textes et avis, la dernière fois étant dans la publication récente et magnifique intitulée *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*. Mais ces recommandations n'ont eu encore aucune suite concrète!

Pourtant, nombreux ont été ceux qui ont adopté le même point de vue, notamment les spécialistes de la langue au Québec lors de plusieurs colloques et congrès. En 1996, ces propositions étaient endossées par le gouvernement du Québec lui-même (voir *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune au Québec*).

Enfin, dans leur document de consultation, *Le français, parlons-en*, les commissaires de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* font les mêmes constats à propos de la qualité de la langue et élargissent son champ d'applications en parlant de son enjeu réel en ces termes :

L'enjeu réel par rapport auquel il est nécessaire d'adopter une stratégie d'action met en cause des éléments très divers dont les répercussions linguistiques sont importantes :

- la maîtrise de la langue standard par tous les citoyens et citoyennes du Québec, fondement de la liberté de parole et de la participation à la société;
- l'emploi de cette variété de la langue dans toutes les circonstances où elle est requise;
- la formation linguistique professionnelle en langue française, y compris en entreprise;
- le soutien à l'usage du français standard dans le monde du travail, la veille terminologique et l'actualisation des vocabulaires de spécialités;
- l'instrumentation de la langue standard au Québec, c'est-à-dire la définition d'un consensus à l'égard de la norme du bon usage du français au Québec;
- la création des outils de référence, écrits et électroniques, indispensables pour guider ce bon usage, en langue générale et en langue de spécialités. (p. 19-20)

Sur la plupart de ces points, les spécialistes et les participants aux tribunes de discussion passées et récentes sont arrivés à un point de convergence. Ce qui a été pensé et dit n'a toutefois pas été fait. Par exemple, si on a rapatrié au Québec notre modèle linguistique, ce dernier n'est pas encore décrit. Le travail de réalisation demeure donc entier... De toute urgence, il y a des actions à entreprendre, il y a une nouvelle étape à franchir et pour cela, il faut revoir l'ensemble de la Charte de la langue française afin de la moderniser quant aux mesures à prendre pour renforcer le statut, mais aussi pour que les Québécois maîtrisent pleinement leur langue de façon autonome et responsable.

TROISIÈME PARTIE : LES MOYENS À PRENDRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

- Révision de la Charte de la langue française

Il est important de rappeler d'abord le principe suivant : les changements linguistiques sont lents à se produire et il faut du temps pour qu'ils se réalisent complètement. En fait, il faut compter en termes de générations. En conséquence, on doit maintenir des dispositions actuelles importantes de la Charte de la langue française, car ses effets n'ont pas tous atteint le point de non-retour : l'école française obligatoire pour tous les enfants d'immigrants, l'affichage commercial avec prédominance du français, etc. Les changements à y apporter ne peuvent aller que dans le même sens et vers un renforcement ou une amélioration de l'efficacité des mesures actuelles. Il est tout aussi nécessaire de renforcer la présence et le dynamisme du français dans certains secteurs, comme le milieu du travail et d'inclure les entreprises de moins de cinquante employés...

- Modernisation de l'ensemble des dispositions de la Charte de la langue française

Il faut donc moderniser la Charte de la langue française. Si l'objectif même de la Charte doit être maintenu (« faire en sorte que le français soit la langue de l'État [...] et la langue normale et habituelle du travail [...] »), les enjeux doivent être réactualisés et les moyens adaptés au monde d'aujourd'hui et de demain. Le français, pour des raisons démolinguistiques et autres évidentes, demeure et demeurera toujours menacé, quel que soit le statut politique du Québec.

Au chapitre de la francisation des entreprises, les nouvelles technologies du marché actuel favorisent à nouveau la pénétration de l'anglais; le rapport de l'anglais et du français au Québec se présente différemment au travail. Or, en 2000, il n'est plus possible de renforcer le français par la seule législation, ni par des moyens de nature « protectionniste ». Dans un tel contexte, opposer la voie coercitive à celle de l'animation et du volontariat représente, à mon avis, un discours inadapté à la nouvelle réalité. Il faut donc repenser en profondeur le chapitre de la Charte de la langue française portant sur la francisation des entreprises. Il y a nécessité de délaisser le plus possible l'approche administrative, il y a surtout lieu de « désinstitutionnaliser » la francisation des entreprises pour favoriser plutôt l'implantation réelle du français. Il faut prévoir dans ce cas des stratégies nouvelles et particulières pour concurrencer l'anglais dans les technologies de l'information et particulièrement dans les industries de la langue. D'autres moyens s'offrent maintenant à nous afin de promouvoir le français au Québec. Il faut miser en effet sur des mesures et des stratégies d'implantation du français dans les entreprises. Il faut consolider la formation linguistique des jeunes Québécois et Québécoises et notamment de la future main-d'œuvre. Il faut développer le volet de l'« instrumentation » et de soutien aux entreprises susceptible d'augmenter la consommation de produits en français. Il faut adopter enfin des plans de mise en marché de produits en français afin de concurrencer les marchés de langue étrangère. En réalité, il est important d'agir à la fois sur le terrain de l'implantation réelle du français et sur celui de son statut⁴.

⁴ Vous trouverez en annexe un article signé par l'ex-président de l'Office de la langue française, Jean-Claude Rondeau, qui corroborait plusieurs points de vue exprimés dans un article précédent et repris ici.

De plus, selon des études réalisées à Sherbrooke, la

maîtrise du code linguistique est un élément de plus en plus important, sinon fondamental sur le marché du travail. On constate de surcroît une nette insatisfaction de la part des employeurs, concernant la qualité de la langue des travailleurs; cette piètre performance linguistique représente un coût économique considérable. (p. 154)⁵

Même pour les emplois subalternes, les travailleurs et travailleuses doivent maîtriser les habiletés minimales de lecture, d'écriture et d'expression orale. De plus, l'implantation des

nouvelles technologies exige une main d'œuvre capable de lire et d'écrire adéquatement. Ces mêmes compétences sont les préalables à la mise en place de plusieurs éléments d'un programme de francisation. Les carences en matière d'alphabétisation d'une partie importante de la main d'œuvre québécoise exigent que la formation langagière des travailleurs soit envisagée comme un problème d'ensemble et abordée en collaboration avec les mêmes partenaires. (COLLECTIF 1994 : 22)

Au chapitre des communications scientifiques et de la présence du français sur la scène internationale, des mesures concrètes et plus fermes doivent être prises pour favoriser une meilleure présence du français à la fois dans les domaines scientifiques, techniques et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. De même, nos efforts pour redonner au français une place sur la scène internationale doivent être coordonnés avec ceux des autres pays francophones, notamment avec la France. Dans ce domaine, le Québec doit assurer le leadership, n'en déplaise à certains responsables étrangers. Faute de temps et d'espace, je m'abstiens d'énumérer ces mesures concrètes qui devraient être prises, car elles sont nombreuses et elles ont été énoncées à maintes reprises et par maints intervenants, notamment par le Conseil de la langue française. Il faut seulement avoir la volonté politique d'y donner suite.

- NÉCESSITÉ D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA LANGUE ELLE-MÊME

Selon moi, il y a urgence de mettre en œuvre un véritable **plan d'aménagement de la langue au Québec**. Jusqu'ici, on n'a élaboré aucune stratégie d'ensemble en ce qui concerne la maîtrise de la langue. Il ne s'agit pas tant d'agir ici et là, en procédant à des actions ponctuelles et limitées, mais de se concerter et de concentrer les efforts de tous vers l'atteinte de l'objectif souhaité en vue de **répondre aux besoins** des Québécois et des Québécoises en ce qui a trait à la maîtrise et à la qualité de leur langue commune.

- Des outils modernes de communication

Il faut construire un cycle complet d'intervention linguistique : création d'instruments appropriés au français du Québec (explicitant le français québécois standard), confection sous mode informatique et papier de ces instruments, intégration de ces instruments dans la formation des élèves québécois, leur diffusion massive également dans l'Administration publique et dans les milieux de travail. On ne peut plus se contenter de rédiger quelques outils, par exemple de créer des lexiques, des outils terminologiques et de les rendre accessibles auprès de l'Office de la langue française, de l'éditeur officiel ou de toute autre maison d'édition. Même si on a rédigé de bons lexiques, s'ils ne sont disponibles que sur des étagères de bibliothèques, l'effet sera presque nul.

⁵ Cajolet-Laganière et Martel, *La qualité de la langue au Québec*, 1995.

Nous disposons, à l'Office de la langue française et dans plusieurs grandes entreprises, d'une masse imposante de lexiques, vocabulaires et travaux terminologiques de haute qualité. Lorsqu'on évalue de plus près, cependant, la diffusion et la pénétration réelle de cette documentation, on constate le plus souvent qu'elle n'atteint que les rédacteurs, traducteurs et autres professionnels de la langue. Le produit étant disponible, tout se passe comme si nous étions incapables d'en assurer la mise en marché et l'usage généralisé. (COLLECTIF 1994 : 20)

À l'ère des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il s'agit donc de créer des logiciels, des instruments informatisés conviviaux et d'ajouter sous forme de cédéroms, de logiciels en mode résident, une vaste documentation adéquate et de qualité. Il faut intégrer tous ces outils dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication sous forme de dictionnaire-machine dans les logiciels de traitement de texte, dans les logiciels de reconnaissance de la parole et de dictée vocale, etc. La clé de réussite réside dans leur facilité d'accès.

Je ne peux que souscrire aux enjeux exprimés dans votre document que j'ai repris ci-dessus. Une véritable stratégie d'action pour assurer une meilleure maîtrise de la langue passe par une instrumentation adéquate du français québécois. Cette dernière est nécessaire pour assurer la maîtrise de la langue chez les élèves au sortir de la scolarité obligatoire, chez tous les citoyens qui utilisent la parole publique au Québec, chez l'ensemble des travailleurs et des travailleuses qui ont à maîtriser également la langue de travail, une langue de spécialité (technique ou scientifique), etc.

L'aménagement de la langue passe donc par la prise en compte et la hiérarchisation des usages autour du français québécois standard. D'après les études menées à Sherbrooke, les Québécois sont arrivés à un consensus sur ce point : la norme de l'oral existe, notamment celle de la prononciation; elle est décrite et elle est officiellement reconnue. Par ailleurs, la norme à l'écrit existe aussi, mais elle n'est pas encore explicitée. La description de la norme du français québécois, c'est-à-dire du modèle valorisé par les Québécois et Québécoises, constitue une partie essentielle du plan d'aménagement de la langue au Québec. Pour arriver à décrire de façon adéquate et complète le français du Québec et à mettre à la disposition des Québécois l'explicitation de cette norme de référence de la langue standard québécoise, je vois, comme un moyen de première importance, la rédaction d'un dictionnaire. C'est le seul ouvrage de base où les usages linguistiques du Québec peuvent être hiérarchisés et le français québécois standard, explicité. L'existence de ce français québécois standard justifie et appelle la rédaction d'un dictionnaire complet.

Les résultats de plusieurs enquêtes que j'ai codirigées à Sherbrooke sur le sujet sont concluants : le public québécois désire essentiellement un dictionnaire de type normatif; il veut être informé sur le « bon usage » ou l'usage « dominant » au Québec, de telle sorte que son expression soit adéquate. Il veut situer en outre ses propres usages par rapport à ceux de la francophonie. Il reste par conséquent à établir un système de marques approprié au contexte québécois.

Ce dictionnaire du français québécois de type général et normatif deviendra l'ouvrage de convergence nécessaire à tous les Québécois et Québécoises. Le dictionnaire est le seul ouvrage de référence commun et intégrateur qui existe dans une communauté linguistique. En outre, il sera un puissant outil d'intégration à la culture québécoise

pour les immigrants et les anglophones qui acquièrent le français comme langue seconde; ces derniers pourront trouver dans ce dictionnaire des explications et des citations correspondant vraiment à ce qu'ils lisent dans les journaux, les revues ou les livres d'ici, tout en étant à même de faire le lien avec le français utilisé par les autres francophones. Car il va de soi pour moi, que la description du français québécois comprend le français de référence tel qu'il est décrit dans les dictionnaires fabriqués en France.

Le dictionnaire est l'ouvrage le plus vendu dans un pays; il est en outre l'outil commun par excellence qui forge la mentalité d'un peuple. Grâce aux nombreuses citations d'auteurs (*Le Robert* en contient quelque 160 000), le dictionnaire est la somme facilement accessible à tous de leur histoire, de leur littérature nationale et de leurs textes importants de toutes sortes (lois, essais, traités de philosophie, etc.). Par les mots qu'il contient, le dictionnaire reflète le monde dans lequel vit une nation. Le contenu d'un dictionnaire, par ses références constantes à l'univers matériel et immatériel d'une communauté linguistique, constitue le « ciment indispensable » qui façonne la pensée collective autour d'une manière commune d'être, de penser et de vivre. Il donne au contenu spirituel d'une nation une expression, au moi collectif, une possibilité d'exister et de se reconnaître. L'identité collective entre les membres d'une nation n'est possible que s'il existe une langue commune renvoyant aux mêmes référents.

On l'attend depuis 1914...

Ce dictionnaire n'est pas encore fait; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. Essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne, pleine de sève, saine, vigoureuse, et espérons aussi longtemps qu'il faudra. (Rivard 1914 : 86)

- Participation active des principaux acteurs sociaux

Une fois établie clairement la hiérarchisation des usages et la norme du français québécois, il faut s'assurer du respect de cette norme, c'est-à-dire de la pratique quotidienne d'un français de qualité. Dans un livre que j'ai corédigé, j'avais déjà ciblé les principaux acteurs sociaux devant jouer un rôle public à l'égard de la diffusion d'une langue de qualité : l'État et l'Administration publique, le personnel des médias et des agences de publicité, les enseignants de tous les ordres et le milieu des entreprises (voir la bibliographie). J'avais aussi indiqué le rôle que chacun devait jouer afin de promouvoir ce français de qualité.

J'ai pris note que le gouvernement actuel voulait emprunter cette voie, en considérant lui aussi que l'État se doit d'exercer « un rôle exemplaire et moteur » (*Le français langue commune*, p. 55), donc d'utiliser un français de qualité. Mais nous attendons toujours les actions concrètes et immédiates!

- Message clair du gouvernement

Il est temps que le gouvernement envoie un message clair dans le but de faire de la maîtrise de la langue un objectif à atteindre de notre société. Afin d'envoyer ce **signal** important, comme l'est l'affichage en ce qui a trait au visage français du Québec, il faut que l'État impose à toute nouvelle recrue de la fonction publique la réussite d'un test de maîtrise de la langue écrite. D'ailleurs, dans certaines entreprises privées, il existe déjà un tel critère d'embauche. De plus, il devrait assujettir l'octroi de subventions de toutes sortes au respect de normes minimales de qualité de la langue à tout demandeur.

Les enseignantes et enseignants, quant à eux, ont le devoir de diffuser une langue de qualité : « L'école, de la maternelle à l'université, a la responsabilité d'assurer la diffusion et la connaissance de la forme standard de la langue, écrite et parlée, en langue générale et en langue de spécialité » (*Le français langue commune*, p. 69).

J'accorde une importance particulière à la collaboration obligée entre les différents acteurs sociaux par rapport à la promotion de la qualité de la langue. En effet, sans un **véritable partenariat** entre tous les membres de la communauté, le plan de l'aménagement de la langue au Québec ne pourra se réaliser.

Mais, pour que ces intervenants puissent tendre vers le même but, ils doivent avoir tous en main les mêmes instruments adéquats. Il leur faut des ouvrages de référence de qualité et fiables dans lesquels la hiérarchisation des usages sera clairement établie et le français québécois standard écrit parfaitement décrit. Si l'ouvrage par excellence demeure le dictionnaire, d'autres instruments et d'autres outils sont tout aussi nécessaires; je pense, par exemple, aux logiciels d'aide à la rédaction, notamment à un logiciel d'anglicismes et des calques (dont la nécessité est évidente), aux dictionnaires électroniques de toute sorte, aux manuels scolaires et pédagogiques, aux ouvrages de vulgarisation scientifique, etc., et à des sessions de formation linguistique adaptées aux besoins des différents intervenants. Mais ces outils font cruellement défaut à l'heure actuelle.

- Structure organisationnelle des organismes de la langue

- Création d'une Commission supérieure de la langue française du Québec (CSLFQ)

Dans le nouveau contexte de mise en examen de l'ensemble de la Charte de la langue française, n'y aurait-il pas lieu également de procéder à un réexamen de la structure des organismes de la langue, actuellement distincte, pour envisager une mise en commun de leurs services de recherche, d'information et de diffusion et de leurs services administratifs? Une nouvelle **action concertée** des organismes de la Charte et de leur président s'avère souhaitable. Il me semble que ce réexamen s'impose à l'heure où le budget limité de l'État nécessite une maximisation des ressources existantes. Selon moi, les organismes de la Charte de la langue française devraient aussi être repensés et modernisés afin de tenir compte des nouvelles réalités. L'organisation structurelle du Conseil de la langue française et de l'Office de la langue française, dont les budgets s'élèvent à quelques dizaines de millions de dollars, doivent revoir leur mission et surtout leurs moyens d'intervention afin de relever les nouveaux défis. Le Conseil, dont un des objectifs principaux est d'établir un diagnostic le plus complet possible de la situation linguistique du Québec, doit aussi viser la promotion du français au Québec. L'Office doit changer ses moyens d'intervention en délaissant la certification des entreprises (l'aspect administratif de la francisation) et en visant dorénavant l'implantation effective du français dans tous les milieux de travail, y compris les PME.

D'autre part, de nouveaux besoins appellent la modernisation de l'administration de la loi, dans une perspective de plus grande efficacité, en éliminant les chevauchements et en appliquant à la gestion de la langue la notion de guichet unique. Nous suggérons au législateur de mettre à profit une éventuelle modification de la loi pour réviser les conditions et les modalités d'application de ses objectifs tout en réalisant des économies d'échelle. (COLLECTIF 1994 : 27)

Je vous renvoie à la fin du document *Réflexions sur la mise à jour de la politique linguistique et propositions d'orientation* (voir la bibliographie) pour trouver une proposition détaillée d'un organisme de langue unique.

C'est là une hypothèse de départ qui devrait être actualisée et bonifiée. Pour ma part, j'ajouterais déjà les éléments suivants.

Le président ou la présidente devrait être élu ou élue par l'Assemblée nationale : importance et prestige exigent. De plus, je crois que cette Commission devrait être rattachée directement et à demeure au vice-premier ou à la vice-première ministre du Québec.

- Création d'une sous-commission (ou sous-direction) responsable de la qualité de la langue au Québec

À l'intérieur de la CSLFQ, il serait nécessaire de créer une sorte de sous-commission ou sous-direction qui serait dédiée entièrement à définir la politique linguistique en matière de maîtrise et de qualité de la langue. Entre autre, elle serait enfin habilitée à concrétiser le fameux article 100 de la Charte : « Un office de la langue française est institué pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et [...] ». Elle aurait aussi le mandat de susciter, sélectionner et accepter les meilleurs projets qui peuvent promouvoir le français québécois standard et favoriser les ouvrages les plus utiles pour promouvoir maîtrise et qualité de la langue. Cette sous-commission pourrait être composée de linguistes, écrivains, journalistes et autres professionnels de la langue.

Je précise que cette sous-commission n'aurait rien à voir avec une Académie de la langue et n'aurait pas non plus le pouvoir de fixer une norme du français au Québec ni le mandat d'étatiser ou d'institutionnaliser des ouvrages de langue au Québec.

- Les maisons d'enseignement supérieur

En outre, des bilans linguistiques devraient être établis dans les institutions d'enseignement et des rapports, exigés. Comme suite à des avis exprimés par l'organisme responsable de l'application de la politique linguistique, l'État pourrait émettre des directives visant l'atteinte d'objectifs de qualité de la langue, au même titre qu'en matière de francisation des entreprises.

- Allocation de crédits

Les Québécois et Québécoises sont quasi unanimes sur la nécessité d'améliorer la qualité de la langue française au sein de notre communauté. Si le gouvernement veut agir concrètement et efficacement en cette matière et non seulement émettre des principes généraux ou des vœux pieux, il doit faire en sorte que dans la loi, dans les règlements qui l'accompagnent, des mesures concrètes en assurent la mise en œuvre.

Les mesures visant une plus grande maîtrise et qualité de la langue au Québec ne vaudront rien et ne resteront que des paroles vides si le gouvernement n'alloue pas les crédits financiers nécessaires à leur mise en œuvre. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'argent disponible pour assurer le développement de ce volet dans aucun organisme de la langue ni organisme subventionnaire. Que ce soit à l'OLF, au CLF, au FCAR et au MRST, aucune source financière ne permet le développement d'instruments linguistiques adaptés pour le Québec ni pour l'implantation de ces instruments. Récemment, le Secrétariat à la politique linguistique (SPL) a obtenu quelques centaines de

milliers dollars pour la mise en *Réseau des corpus lexicaux québécois*. C'est un succès, mais il n'y a plus d'autres crédits financiers pour leur mise à jour ni pour leur enrichissement. Sans un budget substantiel consacré à ce second volet de la politique linguistique québécoise, aucun changement n'est possible.

Je propose que des crédits financiers substantiels soient réservés à la maîtrise et à la qualité de la langue au Québec et que ces crédits soient gérés conjointement par le FCAR, qui veillera à la qualité scientifique des projets et des chercheurs, et la nouvelle CSLFQ, qui déterminera la pertinence et les projets prioritaires.

CONCLUSION

En conclusion, je crois qu'il serait non seulement nécessaire de maintenir la législation linguistique actuelle, mais aussi de l'adapter au nouveau contexte socio-politico-économique du pays. J'appelle de tous mes vœux un réexamen de l'ensemble de la Charte de la langue française. J'insiste enfin sur le fait que, dans le domaine de la langue, la volonté politique doit se manifester sans interruption ni relâchement. Il y va de la crédibilité même de la politique linguistique.

S'agissant de revoir la politique linguistique en vue de tenir compte du contexte actuel, le législateur ferait œuvre utile en réaffirmant clairement et fermement sa volonté de maintenir les principaux acquis de la Charte de la langue française.

Comme je l'ai indiqué ci-dessus, la promotion de la qualité du français ne peut se limiter à des moyens d'ordre législatif. Une approche sociale de la langue doit en être le relais nécessaire. Il s'agit de créer un environnement dynamique et attrayant pour tous les citoyens. Pour cela, il faut reconnaître que la langue française est au cœur de l'identité québécoise et qu'elle est aussi le fondement de la cohésion de la société québécoise. Il faut souligner avec force l'importance de cette reconnaissance pour les anglophones, pour les immigrants et pour les minorités. Dans ce contexte, la langue n'est plus simplement un outil de communication, mais un facteur d'intégration sociale et un accès à toute une culture. L'apprentissage du français, langue commune, est donc aussi la voie de l'appropriation de la réalité québécoise, de son histoire et aussi de son devenir.

Dans le passé, il est arrivé qu'une partie de l'élite québécoise s'est confinée à des débats pointus, sur tel ou tel problèmes terminologiques (querelle du mot « arrêt », par exemple), alors que la maîtrise de la langue dans l'ensemble de la population ne faisait l'objet que d'indifférence de sa part. On peut dire plus justement que l'élite québécoise est trop tolérante et n'est pas exigeante quant à la qualité de la langue. La langue constitue la structure profonde d'une société. Il faut construire solidement cette structure : l'apprentissage de la langue au primaire, la maîtrise des différents codes au secondaire et le perfectionnement ou qualité de la langue au cégep et à l'université et enfin, la formation continue en milieu de travail. Il faut concevoir le cycle complet d'intervention : l'instrumentation puis l'implantation selon des modes modernes de diffusion. La généralisation des instruments ou outils linguistiques. Non pas des instruments sur des tablettes, mais des outils intégrés pour rejoindre tous les utilisateurs : dans les logiciels, dans les traitements de texte, dans le réseau Internet...

Si nous reconnaissons notre langue comme une variété nationale, si nous la décrivons, non plus dans sa marginalité par rapport à la francophonie, mais dans sa totalité, si nous la diffusons au moyen d'instruments de qualité et surtout si nous valorisons un usage de qualité dans les communications publiques et institutionnelles, nous pourrions enfin mettre fin à l'insécurité linguistique qui caractérise depuis trop longtemps le peuple québécois. À l'instar d'autres communautés linguistiques, les Québécois et Québécoises doivent posséder une langue de qualité. Mais ils doivent surtout être fiers de leur langue. Cela devrait guider tout plan d'aménagement de la langue au Québec. Le plan d'aménagement de la langue que j'ai défini doit s'articuler à celui du statut du français au Québec, l'un et l'autre se renforçant réciproquement.

BIBLIOGRAPHIE

- ALÉONG, Stanley. 1983. « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique », dans *La norme linguistique*, Québec, Les publications du Québec, p. 255-280.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL. 1996. *Une langue à maîtriser et à aménager*, Québec, mémoire présenté à la Commission de la culture, 21 p.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL. 1995. « Oui au français québécois standard », dans *Interface*, Montréal, ACFAS, vol. 16, n° 5, septembre - octobre, p. 14-25.
- CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTE. 1995. *La qualité de la langue au Québec*, Québec, IQRC, Diagnostic n° 18, 167 p.
- CENTRE DE LINGUISTIQUE DE L'ENTREPRISE. 1993. *La maîtrise de la langue : un enjeu économique; des responsabilités partagées*, 25 p. (Auteurs : Renée Lacoursière, Frances Higgins, Pierre-A. Gagnon, Alison D'Anglejan, Pierre Martel, Linda Poirier et Michel Guillotte).
- COLLECTIF. 1994. *Réflexions sur la mise à jour de la politique linguistique et propositions d'orientation*, document de travail, 31 p. (Auteurs : Alison d'Anglejan, Pierre A. Gagnon, Michel Guillotte, Renée Lacoursière, Richard Malo et Pierre Martel).
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. 1992. *Indicateurs de la situation linguistique au Québec, édition 1992*, Québec, Les publications du Québec, 133 p.
- CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE. 1990. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, Conseil de la langue française, Rapport et avis, 65 p.
- CORBEIL, Jean-Claude. 1983. « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », dans *La norme linguistique*, Québec, Les publications du Québec, p. 281-303.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1996. *Le français langue commune : promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune au Québec*, 77 p.
- MARTEL, Pierre, CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Marie-France LANGLOIS. 2000. « La pertinence culturelle et linguistique dans les outils linguistiques informatisés couramment utilisés au Québec », à paraître dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, 24 p.
- MARTEL, Pierre. 2000. « Le français du Québec : statut et corpus. L'époque contemporaine », dans *Histoire de la langue française, 1945-2000*, Paris, CNRS ÉDITIONS, (sous la direction de Gérald Antoine et Bernard Cerquiglini), p. 729-747.
- MARTEL, Pierre. 1999. « Le bon usage au Québec », article à paraître dans la collection *Kanada-Studien*, Mélanges offert à Lothar WOLF, Bochum, Allemagne.
- MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE. 1996. *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, Québec, IQRC, Diagnostic n° 22, 141 p.
- RIVARD, Adjutor. 1914. *Études sur les parlers de France au Canada*, Québec, Garneau, 280 p.
- RONDEAU, Jean-Claude. 1995. *L'avenir du français au Québec relié à sa capacité de prendre le virage informatique*, La Presse, le jeudi 27 avril.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	1
Introduction.....	2
Première partie : un statut à renforcer.....	3
Deuxième partie : un outil de communication à maîtriser.....	8
Troisième partie : les moyens à prendre pour atteindre les objectifs fixés.....	11
Conclusion.....	18
Bibliographie.....	20
Table des matières.....	21